

toutes les classes de la population ; parce que je crois qu'ils comprennent l'importance, l'importance nationale qu'il y a de développer notre vaste Canada jusqu'au delà des lacs, et cet immense ouest jusqu'au delà des montagnes Rocheuses ; c'est parce que j'ai toute confiance qu'ils feront grandir notre nation et qu'ils développeront dans notre cher Canada une démocratie plus grande et plus vraie que celle qui est connue dans l'univers ; c'est pour toutes ces raisons que je suis heureux de proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours du Trône.

M. LEMIEUX : M. l'Orateur, en acceptant de seconder la proposition de l'adresse en réponse au discours du trône, je ne me suis pas dissimulé combien cette tâche était ingrate et ce fardeau onéreux.

Plûtôt habitué à une autre atmosphère, je me sens, je dois l'avouer, un peu désorienté dans cette chambre, où le débat, toujours serré, refusant à l'éloquence même le droit de solliciter des émotions, ne fait appel qu'à la logique et à la raison. Cependant, M. l'Orateur, si, comme on l'a dit, noblesse oblige, jeunesse oblige également, et puisqu'en me levant pour seconder la proposition de l'honorable député de Vancouver, j'ai le grand honneur d'être plus particulièrement le porte-parole de la députation du Bas-Canada, je me soumetts de bonne grâce à la tâche ardue qui m'a été imposée tout en réclamant votre indulgence.

Votre élection, monsieur, comme premier *commoner* de cette Chambre, a été saluée avec joie par la vieille province française de Québec, où vous êtes né, où vous avez puisé votre éducation, où vous avez appris notre langue et étudié notre littérature, et dont vous vous êtes constitué le généreux défenseur, dans le cours de votre carrière politique. C'est un devoir bien agréable pour moi de vous offrir, au nom de mes collègues, ce témoignage de sympathie.

Les graves événements qui se sont déroulés dans le pays durant plus d'une année d'agitation politique, la journée désormais historique, du vingt-trois juin, et les changements notables qu'elle a opérés dans la physionomie de cette Chambre, font qu'en ce moment, d'une extrémité à l'autre du Canada, depuis les falaises de Gaspé jusqu'à ces Eldorados fameux de la Colombie-Britannique, tous les regards sont fixés vers nous.

Cependant, si l'on excepte les subsides que cette Chambre sera appelée à voter pour le gouvernement de Sa Majesté, le travail de cette session qui doit être de courte durée, sera nécessairement de peu d'importance.

La période déjà avancée de l'année, le court intervalle de temps qui sépare ces deux parlements, la hâte avec laquelle il a fallu préparer et réviser les estimés budgétaires sont autant d'obstacles qui ont empêché la nouvelle administration de présenter durant cette session les mesures d'intérêt public sur lesquelles nous avons lieu de compter. Le discours du trône nous laisse cependant entrevoir l'énoncé de réformes importantes dont l'accomplissement sera salué avec bonheur par tout le pays.

Aucun changement ne sera fait au tarif, pour le présent du moins. Cette nouvelle qui rassurera ceux qui ont investi leurs capitaux dans les diverses industries dont notre jeune pays est doté, ne doit pas toutefois alarmer la classe agricole dont les

épaules ont été jusqu'ici obérées de si lourds impôts et qui, durant les dernières élections générales, s'est prononcée si énergiquement en faveur d'un changement de régime. c'est-à-dire pour la réforme du tarif.

Les ministres se mettront en rapport avec toutes les classes de la population, et leur travail consistera principalement à faire disparaître les inégalités choquantes que vingt années de protectionisme à outrance ont ancrées dans notre système fiscal.

Le gouvernement, M. l'Orateur, ne veut pas révolutionner. Réformer sans perturbation ni crise violente, harmoniser les divers intérêts, tel est son idéal. Ce projet de réforme du tarif rencontre, je le sais, de la part de *quelques intéressés* une opposition systématique. Les intérêts exclusifs si bien servis par l'ancien régime, qui avaient espéré se faire ici-bas une vie de quiétude, éprouvent une répulsion instinctive contre tout changement, mais ils doivent se rappeler le vieil adage latin *vita in motu* (la vie réside dans le mouvement). Comme tous ceux qui ont abusé du pouvoir, ils doivent être préparés à subir avec philosophie les dérangements qu'occasionne l'exercice du suffrage électoral.

Dans ce travail de révision du tarif, le gouvernement saura, je n'en ai aucun doute, ménager l'opinion. L'on procédera graduellement, sans trop de précipitation, de manière à soustraire avec mesure et discernement le cultivateur, l'artisan et le pêcheur à l'étreinte de certaines industries.

Le discours du trône fait aussi allusion à la question des écoles du Manitoba. Le règlement de cette épineuse question qui a donné lieu à tant de débats orageux, n'était guère plus avancé lors de la dissolution du parlement, il y a trois mois, qu'il ne l'était il y a six ans. Pour des motifs que je ne veux ni scruter ni qualifier, le parti conservateur n'a fait que différer, remettre et aternoyer chaque fois que, durant le dernier parlement, cette question a été amenée devant la Chambre. Ce n'est qu'à la dernière heure, après une crise ministérielle dont les annales parlementaires ne fournissent pas d'exemple, après une série de procédures dilatoires qu'une loi remplie d'imperfections, plus remarquable par les clauses qu'elle ne contenait pas que par celles qu'elle contenait, fut proposée. On avait paré le *bill des écoles* d'un titre pompeux, mais il contenait en réalité deux vices radicaux qui le rendaient inacceptable aux uns comme aux autres. Ce bill ne garantissait rien de substantiel à la minorité catholique du Manitoba, tout en irritant par un procédé violent, ceux dont le concours et la bonne volonté étaient si utiles pour l'apaisement d'une agitation dangereuse.

La position prise alors par le chef distingué du parti libéral était pourtant la plus rationnelle et la plus équitable. Ne l'oublions pas, nous vivons dans un pays composé d'éléments divers, où les droits sont égaux pour tous. Les races qui l'habitent sont toutes solidaires les unes des autres ; elles ont droit à la même somme de liberté, à la même part de soleil. Mais si des conflits s'élevaient entre elles, la conciliation et la tolérance devront être recherchées avant tout pour dissiper les haines, les préjugés et les passions. C'est cette politique sage et prudente qui a été ratifiée aux polls par l'électorat. Malgré la lutte manifestement injuste qui lui a été livrée, le parti libéral, nous en avons l'assurance, réglera d'ici à quelques mois, sans heurts ni choes, de manière à satisfaire toutes les parties intéressées, cette question des écoles du